

Demande d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (particulier)

Dans le cadre de son programme d'actions Climat-Air-Énergie, labellisé Territoire Engagé pour la Transition Écologique, la Ville de Rillieux-la-Pape aide des investissements des ménages en faveur du climat et de l'énergie, notamment les récupérateurs d'eau. Elle cherche ainsi à inciter chacun à adapter son comportement pour faire face aux épisodes de sécheresse et à aider les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau. Cette aide, adoptée par le Conseil municipal du 26 juin 2026 concerne les récupérateurs d'au moins 1560 litres achetés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.

Nom Prénom

Adresse électronique Téléphone

Adresse postale 69140 Rillieux-la-Pape.

Situation quant au logement : ☐ Propriétaire ☐ Locataire

Volume du matériel concerné ? ☐ Entre 150 et 999 litres ☐ Égal ou supérieur à 1 000 litres

Coût d'achat TTC :

Fait à Rillieux-la-Pape, le Signature :

Liste des pièces à fournir :

- ☐ le formulaire de demande dûment complété, ☐ la convention d'engagement datée et signée,
- ☐ une copie recto-verso de la carte d'identité du demandeur, ☐ pour les locataires, l'accord du propriétaire,
- ☐ un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité/eau, bail, avis d'imposition, etc.) aux mêmes nom/prénom/adresse que ceux figurant sur la facture du récupérateur d'eau de pluie concerné,
- ☐ la facture d'achat du récupérateur d'eau de pluie au nom du demandeur, comportant la date, l'adresse du fournisseur et faisant apparaître le prix de l'équipement,
- ☐ un relevé d'identité bancaire au nom et à l'adresse du demandeur.

Où déposer son dossier ?

Par courrier à :	Via le site Internet
Hôtel de Ville Mission Transition Écologique et Énergétique 165 rue Ampère 69140 Rillieux-la-Pape	https://demarches.rillieuxlapape.fr/

À l'issue de l'instruction de votre dossier, une confirmation de l'attribution de l'aide vous sera communiquée.
Le paiement de l'aide sera effectué par le Trésor Public.